



# Protocole de reprise d'activité de l'Escalade en salle

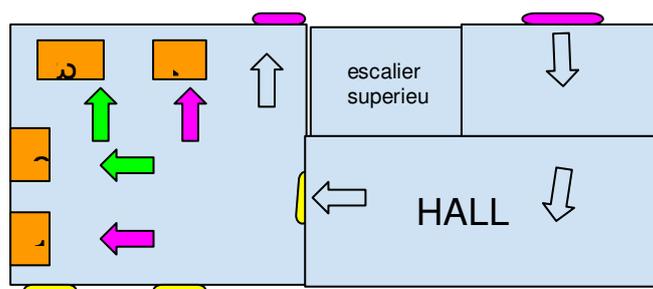
## 1 Contrôle des flux et des capacités d'accueil

### Gestion des inscriptions:

Les inscriptions par voie numérique seront privilégiées.  
Un planning des inscriptions sera diffusé aux futurs licenciés.

Lieu: Salle de réunion Gymnase Roger François

- Un bénévole en charge de faire respecter l'organisation, et gérer le flux.
- Accès par le hall d'entrée avec sens de circulation et marquage des distanciations.
- 2 tables d'inscriptions avec un bénévole chacune pour la réception et vérification des dossiers d'inscriptions.(3-4)
- 2 tables pour compléter les documents. (1 -2)
- Sortie par la porte extérieure de la salle de réunion.



Toutes les personnes seront obligatoirement masquées.

### Organisation des créneaux:

Gymnase Roger François à Romans sur isère

Le nombre de grimpeurs accueils par créneau bloqué à 38 participants (max 12 cordées en diff de 3 pers) ou bloc +diff

Vendredi créneau commun avec le CAF , proposition de partager en 2 la capacité 18 CAF- 18 ECRP

SEANCES	Mardi 18h- 19h45	Mardi 20h- 21h45	Jeudi 18h- 19h45	Jeudi 20h-21h45	Vendredi 18h-20h 20h-22h00 2 créneaux de 18pers	Samedi 9h-10h45 10h45-12h30
Séance encadrée jeunes	✗ Grp Loisir: 20 Grp Compet: 12		✗ Grp Loisir: 26 Grp Compet: 12			✗ 10h45-12h30 Grp compet:12 <b>cf calendrier</b>
Séance encadrée adultes				✗ Grp loisir: 18	✗ 20h-22h Perf adulte: 12	
Séance autonome Adultes +16 ans		✗ 36		✗ 18	✗ 18h-20h autonomes  18	✗ <u>Créneau 1:</u> 36 pers <u>Créneau 2</u> idem sauf si groupe compet 12pers



### Accueil des participants:

**Créneau 1:**(18h\*20h mardi jeudi vendredi ) ou 9h-10h45 le samedi

**-L'accès se fait par la porte de la salle d'escalade (issue de secours)**

#### Pour les groupes jeunes

Un encadrant est désigné à l'accueil à l'extérieur de la structure afin de faire le lien avec les parents.

Émargement et récupération du protocole signé si cela n'a pas été fait à l'occasion de l'inscription (nouveaux adhérents 2 séances d'essai)

-La sortie se fera par la porte principale à l'étage

Les enfants libèrent la salle d'escalade à 19h45.

Cela permettra d'éviter le croisement dans un même lieu des participants entre les deux créneaux.

#### Pour les adultes

Idem le responsable du créneau est chargé d'assurer l'accueil et la clôture de la séance.

**Créneau 2;** (20h-22h mardi-jeudi-vendredi) ou 10h45-12h30 le samedi

**-L'accès se fait par la porte de la salle d'escalade (issue de secours),** et permettra au responsable du créneau ou encadrant de veiller à l'émergence et à la signature du protocole.

L'accès à la salle sera permis une fois que le groupe précédent l'aura libéré.

-La sortie se fera par le même accès que l'entrée.

**L'accueil se déroulera sur un créneau de 15 minutes avant le début de chaque séance.**

ACCUEIL	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
Séance encadrée jeunes	17H45-18H	17H45-18H	17H45-18H		
Séance autonome Adultes +16 ans	19H45-20H	19H45-20H	19H45-20H	8H45-9H	10H30 -10H45

Les accompagnateurs devront déposer et récupérer les participants à l'extérieur de l'installation sportive.

Une exception sera faite pour les groupes jeunes (2-3 premières séances ) afin de faciliter l'intégration des nouveaux et rassurer les parents.



Les parents “masqués” pourront depuis le balcon observer leur enfant sur la fin de séance (accès à partir de 19h30).

### **Rôle des encadrants ou responsables de séance:**

En plus de la gestion habituelle des créneaux (cf: règlement du club),

- Prévenir le président du club ou la personne en charge des activités pour se faire remplacer s’il présente des symptômes : fièvres, toux...
- Respecter les gestes barrières ;
- Porter le masque à l’accueil et lors de tous les regroupements ;
- Vérifier les présences, et s’il ne dispose pas d’un listing généré lors de l’inscription, noter : NOM-Prénom-Contact-Téléphone sur un cahier (ou autre support) prévu à cet effet.

Le listing des personnes présentes doit pouvoir être communiqué par le club aux autorités sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique ;

- Rappeler les consignes et les faire respecter ; faire prendre conscience aux grimpeurs de l’importance de les respecter pour que la pratique puisse perdurer ;
- Inciter les pratiquants à reprendre en douceur
- Assurer la gestion du prêt du matériel.

### **Gestion pour l’activité escalade:**

Le nombre de grimpeurs en activité sera maîtrisé.

**Limitation à 38 pratiquants (grimpeurs- assureurs).**

**Les encadrants ne sont pas compris dans l’effectif et portent un masque (Obligatoire)**

**Pour les créneaux autonomes une inscription via le site du club est nécessaire afin d’accéder à la salle.**

L’objectif étant de maîtriser le flux des participants à partir de la capacité définie.

Une fois le quota atteint les participants non-inscrits peuvent se voir refusé l'accès de la salle.

Le créneau étant limité dans sa durée, les pratiquants devront être ponctuels à leur arrivée comme à leur départ après la séance.



Pour permettre la distanciation lors de l'escalade, une distance de séparation entre grimpeur doit être appliquée :

Les règles de distanciation à respecter :

- Dans la salle, dans l'espace escalade : au moins 1 mètre entre deux personnes
- En situation d'escalade, au moins 2 mètres entre 2 grimpeurs, sauf quand la pratique ne le permet pas (exemple, lors de la parade en départ de voie).



- Le grimpeur ne part pas s'il y a déjà un grimpeur engagé sur une ligne adjacente droite ou gauche.
- L'accès au pan est limité à 2 pers en simultané quand la distanciation de 2 m peut être respecté

## 2 Protocoles d'hygiène, gestes barrières et mesures de protection

### 2.1 Recommandation à l'attention des grimpeurs

Les grimpeurs doivent se comporter de façon responsable et citoyenne au sein des installations. Leur comportement individuel est essentiel dans la lutte contre la pandémie.

Malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19

#### 2.1.1 Respectez les gestes barrières

	Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA).		Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude.
	Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.		Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
	Geste 5 : Porter un masque grand public dans certaines situations.		
<b>En cas de doute :</b>			
	Geste 6 : Rester chez soi ou dans son lieu de confinement, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter le médecin si besoin.		Geste 7 : Limiter les contacts directs et indirects (via les objets).
	Geste 8 : Porter impérativement un masque grand public dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.		



## 2.1.2 Adoptez les règles barrières escalade

### Affiche 1 : Avant ma séance d'escalade

**AVANT MA SÉANCE D'ESCALADE**  
publication du 21 août 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
**MONTAGNE**

-   **SI JE SUIS MALADE, FIÉVREUX, SI JE TOUSSE, JE RESTE CHEZ MOI ET J'APPELLE UN MÉDECIN.**
-   **J'AI PRÉVU MASQUE, GEL HYDROALCOOLIQUE, MAGNÉSIE LIQUIDE, GOURDE (FLACONS MARQUÉS À MON NOM).**
-   **J'UTILISE MON MATÉRIEL D'ESCALADE PERSONNEL.**
-   **À L'ENTRÉE DE LA SALLE, JE ME NETTOIE LES MAINS (EAU + SAVON OU GEL HYDROALCOOLIQUE), JE PORTE LE MASQUE.**
-   **JE RESPECTE LES MARQUAGES AU SOL, LES SENS DE CIRCULATION.**
-   **JE POSE MES AFFAIRES À DISTANCE DE CELLES DES AUTRES PRATIQUANTS.**
-   **JE SALUE MES PARTENAIRES DE GRIMPE, L'ENTRAÎNEUR, LE RESPONSABLE EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES (PAS DE CONTACT).**





Affiche 2 : *Pendant ma séance d'escalade*

**PENDANT MA SÉANCE**

publication du 21 août 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE

**"JE PRATIQUÉ DANS LE RESPECT DES AUTRES ET DE MA SANTÉ."**

	<input checked="" type="checkbox"/> <b>JE ME NETTOIE LES MAINS ENTRE CHAQUE ESSAI OU LONGUEUR, AU GEL HYDROALCOOLIQUE OU À L'EAU + SAVON.</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>J'APPLIQUE LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 MÈTRE DANS LA SALLE, AU PIED DES VOIES, DES BLOCS</li><li>• 2 MÈTRES LORS DE LA PRATIQUE.</li></ul>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>J'UTILISE UNIQUEMENT MON FLACON DE MAGNÉSIE LIQUIDE, MARQUÉ À MON NOM.</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>PIEDS NUS INTERDITS DANS LA SALLE, SUR LES TAPIS, AU PIED DES VOIES - PORT DU TEE-SHIRT OBLIGATOIRE.</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>JE RESPECTE LES SENS DE CIRCULATION REPÉRÉS AU SOL, LES ZONES D'ATTENTE.</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE QUAND JE NE GRIMPE PAS.</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>J'ÉVITE LES ÉCHANGES DE MATÉRIEL PERSONNEL ENTRE GRIMPEURS.</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>JE ME SERS D'UN MATÉRIEL COLLECTIF (CORDES, DÉGAINES) : UN PEU DE GEL HYDROALCOOLIQUE OU LAVAGE DES MAINS AVANT ET APRÈS UTILISATION, ET PAS DE CORDE ENTRE LES DENTS POUR MOUSQUETONNER.</b>

Affiche 3 : *Après ma séance d'escalade*

**APRÈS MA SÉANCE**

publication du 2 juillet 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE MONTAGNE

	<input checked="" type="checkbox"/> <b>JE ME NETTOIE LES MAINS AVANT DE QUITTER LA SALLE.</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>JE ME DIRIGE VERS LA SORTIE EN RESPECTANT LES SENS DE CIRCULATION POUR ÉVITER DE CROISER DE TROP PRÈS D'AUTRES PERSONNES.</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>JE LAVE MA TENUE DE SPORT AU RETOUR À LA MAISON.</b>



### **Le port du masque:**

Il est **OBLIGATOIRE (à partir de 11ans)** en dehors de la pratique sportive.

### **Magnésie liquide**

L'utilisation de magnésie liquide à base d'alcool est recommandée comme mesure supplémentaire.

Le club mettra à disposition un échantillon qui est également disponible à la vente.

Magnésie poudre interdite.



### **Tenues vestimentaires, vestiaires**

Les vestiaires sont fermés. Les grimpeurs viennent directement en tenue de sport propre. Celle-ci doit être lavée après chaque séance.

**Être pieds nus est interdit** dans les installations et à proximité des structures d'escalade (tapis, pied de voie...).

**Le port d'un t-shirt est obligatoire.**

### **Matériel individuel**

Privilégier le matériel personnel

Chaque grimpeur vient avec masque, mouchoirs...

Pas d'échange de matériel ou d'objet entre pratiquants pendant la séance (ou sans désinfection préalable)

Les bouteilles d'eau, gourdes sont individuelles et marquées au nom du grimpeur.

Les sacs des grimpeurs ne doivent pas être en contact les uns avec les autres.

## **2.2 Procédure pour le club**

L'attention des grimpeurs sera attirée sur les règles individuelles et collectives à appliquer au moyen de panneaux d'information dans la salle (en complément d'une communication verbale à l'entrée et/ou fiches d'informations, notamment relayée via la newsletters et le site du club).

Ces règles seront formalisées, visibles à l'entrée des installations sportives et dans chacun des espaces et rappelées à chaque nouvel arrivant.

Le club mettra à disposition des grimpeurs du gel hydro alcoolique, et favorise la ventilation de la salle en maintenant l'ouverture de la porte.

La signature par le pratiquant d'un protocole d'usage à l'entrée de la salle ou avant le début de la reprise en club, listant l'ensemble des règles à respecter permettra:



- informer et engager les adhérents sur les règles en vigueur,
- sensibiliser les personnes malades ou vulnérables

Il sera disponible sur le site internet de l'association. Il peut être rempli sur place ou de préférence au domicile.

### **Le matériel collectif**

Les responsables du club doivent surveiller et s'assurer que le désinfectant est disponible et utilisé par tous les grimpeurs.

L'utilisation par les pratiquants de leur propre équipement et matériel de pratique est à privilégier.

Le prêt de matériel est possible sous réserve d'un protocole simple :

- Nettoyage des mains avant le prêt et au retour du prêt ;
  - Protocole d'hygiène :
- o Nettoyage des freins via une solution préconisée par le fabricant
  - o Pour les matériels textiles, harnais, cordes :

Une mise en quarantaine de 72h minimum sera réalisée après chaque séance.

La gestion du matériel sera réalisée par une seule personne, responsable du créneau, qui assurera la mise à disposition et le placement en quarantaine dans les bacs adaptés.

Pour les cordes installées en moulinette et dégaines en place, nous veillerons au strict respect du nettoyage des mains avant et après l'escalade.



## FORMULAIRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de son club dans le contexte de reprise des activités instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club titulaires d'une licence en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne.

PAR LA PRÉSENTE :

- Il atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Il reconnaît que malgré la mise en oeuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés ;
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports ;
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ainsi que les modalités mises en place par le Club pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle. Ces obligations fédérales sont consignées dans le « Protocole de sortie de reprise d'activité de l'escalade ».

En cas de non-respect du protocole l'accès à la salle pourra vous être refusé.

Nom et prénom du membre :

Numéro de licence :

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal :

Atteste avoir pris connaissance du Protocole de sortie de confinement de la FFME

Date :

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs) :